

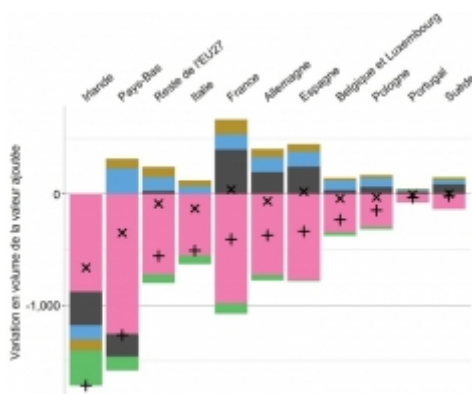
Quelles perspectives pour les exportations agricoles et agroalimentaires européennes en cas de Brexit sans accord ?

11 octobre 2019

Un article publié en août dans *EuroChoices* analyse l'impact d'un Brexit sans accord sur le commerce agricole et agroalimentaire entre le Royaume-Uni (RU) et l'Union européenne (UE). Les auteurs ont utilisé les bases BACI pour les flux commerciaux, et TRAINS et TARIC pour les données douanières. Cet article interroge notamment les débouchés possibles pour les exportations de l'UE.

Les auteurs rappellent que le RU est une destination majeure pour les exportations des États membres (la deuxième après l'Allemagne) et que, réciproquement, le RU est fortement dépendant, à 72 %, des importations européennes. En revanche, ce pays n'est pas un fournisseur majeur de l'Union (3,4 % des importations de l'UE). L'analyse à un niveau plus désagrégé souligne que les principaux produits européens importés outre-Manche sont le vin, les produits de boulangerie-pâtisserie, le chocolat, le fromage et les viandes. Pour chacune de ces cinq catégories, le RU est également un débouché majeur pour les exportations européennes, à hauteur de 10 % pour le fromage, 14 % pour le vin et 25 % pour les produits carnés.

Composition des importations agricoles et agroalimentaires du Royaume-Uni, par catégories de produits (en bleu, part provenant des 27 États membres)



Source : *EuroChoices*

Sur la base des droits de douane temporaires en cas de *no deal* (voir figure ci-dessous), annoncés par le gouvernement britannique en mars 2019, l'étude discute les impacts du Brexit sur les exportations européennes. S'agissant du vin, la suppression annoncée par le RU des droits devrait permettre aux concurrents du « Nouveau monde » de gagner des parts de marché, alors qu'ils font face actuellement à des tarifs élevés pour entrer dans l'UE. Les exportations européennes pourraient alors se réorienter sur les marchés américain et allemand, ses premiers partenaires commerciaux, les États-Unis appliquant des droits modérés comparés à la Chine ou au Japon. Pour les fromages, les droits de douane britanniques diminueraient fortement, ce qui permettrait à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande et aux États-Unis de concurrencer davantage les produits européens. Cette concurrence pourrait être

néanmoins limitée du fait de l'importance des indications géographiques pour ces productions. Enfin, les produits carnés seraient les plus touchés puisque le RU maintiendrait les tarifs préférentiels appliqués aux